

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 OCTOBRE 2017

1. Suite à l'avis du comité technique (CDG) en date du 5 septembre 2017 ainsi que de l'avis de la commission administrative paritaire (CDG) en date du 6 octobre 2017, Madame Hélène PADE bénéficie d'un avancement de grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. **Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de retenir le tableau des taux de promotion fixé à 100 %, approuve le tableau des emplois permanents et décide la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 31 décembre 2017.**
2. Pour permettre le dépôt en numéraire à la trésorerie de Poix du produit de recettes des fêtes organisées par la commune, il est nécessaire de modifier la régie communale créée par délibération en date du 16 octobre 2014. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de modifier la régie communale.**
3. Afin de permettre le regroupement de toutes les bennes sur un même terrain, Monsieur Lesieur Patrick consent à céder les parcelles X 28-29 ans en échange d'une autre parcelle et en déduction des 30 ares du compte communal (plus-value des chemins).
Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré approuve la cession de la parcelle X 28-29 appartenant à Monsieur Lesieur à la commune afin d'y entreposer toutes les bennes.
4. Suite à une estimation à la baisse de la redevance spéciale des ordures ménagères, Amiens métropole demande que le conseil municipal délibère sur le changement des contrats initialement conclus le 24 juin 2010. **Le conseil municipal décide à l'unanimité de conclure les nouvelles tarifications et d'autoriser le Maire à signer les nouvelles conventions avec Amiens Métropole.**
5. Suite au départ à la retraite du trésorier de Poix-de-Picardie Monsieur Toureille, il est nécessaire de délibérer sur l'attribution d'une indemnité au nouveau trésorier Monsieur Latour. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Monsieur Laurent Latour.**
6. Afin que la subvention pour le centre aéré soit mieux encadrée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide d'attribuer la subvention pour les enfants de la commune jusqu'à l'âge de 11 ans et uniquement sur la période du mois de juillet et d'établir un quotient familial qui reste à déterminer.**
7. Le contrat de travail de Monsieur Frédéric Millot arrivant à son terme, **l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de renouveler son CDD pour un an avec une durée hebdomadaire de 21.30 heures.**
8. Suite à l'accord de la famille de Chassepot de Pissy, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de confier l'élaboration du blason communal à Monsieur Dulphy en sélectionnant le blason avec l'ajout de la rose et le couronnement.**

Fait à PISSY, le 7 novembre 2017

Le Maire
Philippe POIRET

